



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 30 janvier 2024 — N° 92

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 10 heures.

Moment de recueillement

AFFAIRES DU JOUR

À 10 h 01, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

Les travaux reprennent à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Pierrette Desaulniers.

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner le Mois du patrimoine tamoul.

30 janvier 2024

Mme Zaga Mendez (Verdun) fait une déclaration afin de demander au gouvernement d'améliorer la protection des droits des aînés en matière de logement.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Andawa Laveau.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner la Journée Arc-en-ciel.

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de rendre hommage aux bénévoles du Centre des 55 ans et plus de Châteauguay.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Harold Gagné.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pierre Hébert.

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'organisme Centraide du Grand Montréal.

30 janvier 2024

Mme Blanchette Vézina (Rimouski) fait une déclaration afin de souligner la tenue du 50^e Tournoi provincial BMO Gestion privée de Rimouski.

Mme Déry (Repentigny) fait une déclaration afin d'inviter la population à participer au Festival Feu et glace de Repentigny.

M. Gagnon (Jonquière) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du festival Saguenay en neige.

À 13 h 55, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 04.

Moment de recueillement

Mme la présidente dépose :

Une lettre, en date du 15 décembre 2023, que lui a adressée M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, l'informant de la réintégration de M. Frédéric Beauchemin, député de Marguerite-Bourgeoys, au caucus du groupe parlementaire formant l'opposition officielle.

(Dépôt n° 1221-20240130)

30 janvier 2024

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, dépose :

Les prévisions budgétaires du Comité de la rémunération des juges 2023-2027, pour la période se terminant le 31 mars 2024.

(Dépôt n° 1222-20240130)

Mme Déry, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

(Dépôt n° 1223-20240130)

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel d'activités 2022-2023 de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec.

(Dépôt n° 1224-20240130)

M. Boulet, ministre du Travail, dépose :

Le plan stratégique 2024-2027 de la Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;

(Dépôt n° 1225-20240130)

Le plan stratégique 2023-2028 de la Régie du bâtiment du Québec.

(Dépôt n° 1226-20240130)

30 janvier 2024

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 30 novembre 2023 par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) concernant le maintien des services offerts au Pavillon d'éducation communautaire d'Hochelaga-Maisonneuve;
(Dépôt n° 1227-20240130)

La réponse à la question écrite n° 74 concernant le déploiement au Québec du Fonds pour accélérer la construction de logements du Canada, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 22 novembre 2023 par Mme Nichols (Vaudreuil);
(Dépôt n° 1228-20240130)

La réponse à la question écrite n° 76 concernant les enjeux de sécurité auxquels les membres des minorités sexuelles et de genre peuvent faire face lorsqu'ils se déplacent aux États-Unis, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 29 novembre 2023 par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis);
(Dépôt n° 1229-20240130)

La réponse à la question écrite n° 77 concernant l'appui financier du gouvernement en matière d'agroenvironnement et la rentabilité du secteur des grains au Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 1^{er} décembre 2023 par Mme Zaga Mendez (Verdun);
(Dépôt n° 1230-20240130)

La réponse à la question écrite n° 80 concernant le projet de terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire de la Corporation internationale d'avitaillement de Montréal, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 7 décembre 2023 par M. Bouazzi (Maurice-Richard);
(Dépôt n° 1231-20240130)

La réponse à la question écrite n° 81 concernant les difficultés que vivent les élus municipaux, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 7 décembre 2023 par Mme Dufour (Mille-Îles);
(Dépôt n° 1232-20240130)

La réponse à la question écrite n° 84 concernant le rapport mensuel des opérations financières du gouvernement du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 8 décembre 2023 par M. Derraji (Nelligan).
(Dépôt n° 1233-20240130)

30 janvier 2024

Mme la présidente dépose :

Les tableaux relatifs à la répartition des mesures et des temps de paroles pour la période des questions, les déclarations de députés, les débats restreints et les affaires inscrites par les députés de l'opposition;

(Dépôt n° 1234-20240130)

Le diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 30 janvier 2024;

(Dépôt n° 1235-20240130)

Copie du préavis de la motion proposée par M. Kelley (Jacques-Cartier) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 31 janvier 2024, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1236-20240130)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, Mme la présidente dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 18 décembre 2023, s'est réuni afin de statuer sur une demande du groupe formant l'opposition officielle concernant un changement de membre à la Commission des finances publiques ainsi qu'à la modification de la liste des présidents de séance;

(Dépôt n° 1237-20240130)

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 24 janvier 2024, s'est réuni afin de statuer sur une demande du deuxième groupe d'opposition concernant un changement de membre à la Commission des relations avec les citoyens ainsi que sur la désignation à la vice-présidence de la Commission;

(Dépôt n° 1238-20240130)

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 24 janvier 2024, s'est réuni afin de statuer sur une demande du groupe formant l'opposition officielle concernant des changements de membres au sein des commissions parlementaires.

(Dépôt n° 1239-20240130)

30 janvier 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 129 et 134 du Règlement, Mme Soucy, première vice-présidente, propose :

QUE les modifications à la composition des commissions telles que prévues aux rapports du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale soient adoptées.

La motion est adoptée.

Dépôts de pétitions

M. Fortin (Pontiac) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 870 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le renforcement du suivi des populations d'originaux au Québec.
(Dépôt n° 1240-20240130)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 17 552 citoyens et citoyennes du Québec, concernant des modifications au projet de loi n° 31, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation.
(Dépôt n° 1241-20240130)

Mme Hébert (Saint-François) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 125 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la gratuité du transport scolaire.
(Dépôt n° 1242-20240130)

30 janvier 2024

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 551 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la rémunération des stages obligatoires.

(Dépôt n° 1243-20240130)

Mme Dufour (Mille-Îles) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 68 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accessibilité pour la tenue de futurs registres référendaires dans des infrastructures municipales.

(Dépôt n° 1244-20240130)

M. Bouazzi (Maurice-Richard) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 5 648 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'abolition des pénalités aux rentes de retraite des prestataires d'une rente d'invalidité.

(Dépôt n° 1245-20240130)

Mme Zaga Mendez (Verdun) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 738 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la révision des règles encadrant la présence de chiens dans les parcs de la Sépaq.

(Dépôt n° 1246-20240130)

30 janvier 2024

Mme Bogemans (Iberville) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 385 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'interdiction de l'utilisation de pièges collants pour rongeurs.

(Dépôt n° 1247-20240130)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, dépose :

Un graphique intitulé *Évolution de l'arrérage d'AccèsLogis et historique des annonces d'unités.*

(Dépôt n° 1248-20240130)

À la demande de Mme la présidente, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale appuie la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU du 22 décembre 2023, qui exige de toutes les parties l'acheminement immédiat, sûr et sans entrave, d'une aide humanitaire à grande échelle à Gaza;

30 janvier 2024

QU'elle affirme qu'un cessez-le-feu humanitaire à Gaza et en Israël, ainsi que la libération immédiate et inconditionnelle des personnes prises en otages par le Hamas sont nécessaires;

QU'elle demande que toutes les parties respectent le droit international et épargnent les civils;

QU'elle condamne les attentats terroristes et demande que le Hamas rende les armes sans condition;

QU'elle réitère son appui à une solution négociée, pacifique et durable au conflit israélo-palestinien.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, conjointement avec M. Legault, premier ministre, M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale honore la mémoire des Québécois Ibrahima Barry, Mamadou Tanou Barry, Khaled Belkacemi, Abdelkrim Hassane, Azzeddine Soufiane et Aboubaker Thabti, qui ont perdu la vie le 29 janvier 2017 à la grande mosquée de Québec;

QU'elle offre ses plus sincères condoléances aux familles et aux proches de ces personnes disparues;

QU'elle exprime sa solidarité envers ces femmes et ces hommes marqués à jamais par ce tragique événement, ainsi qu'à toute la communauté musulmane du Québec;

QU'elle se remémore le fardeau porté aussi par les premiers répondants et qu'elle garde en mémoire Andréanne Leblanc, victime collatérale de cette tragédie;

30 janvier 2024

QU'elle condamne sans aucune nuance tous les discours et les gestes de haine, de racisme et de discrimination envers la communauté musulmane ainsi que toute manifestation de xénophobie et d'islamophobie;

QU'elle invite le gouvernement du Québec à multiplier les initiatives afin d'enrayer toute forme de racisme au Québec;

QU'enfin, l'Assemblée nationale se recueille afin d'honorer la mémoire des personnes disparues.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Soucy, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) présente une motion concernant le conflit israélo-palestinien; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Derraji, leader de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère que le financement politique, lorsque mené dans des circonstances qui prêtent à l'apparence de conflit d'intérêts et à l'échange d'avantages ou de contreparties, contribue à la perte de confiance de la population envers nos institutions démocratiques;

30 janvier 2024

Qu'elle constate qu'à ce jour, aucune des recommandations visant le volet « Renouveler la confiance envers les élus et les serviteurs de l'État » du rapport final de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction n'a été mise en œuvre intégralement;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de mettre en œuvre la recommandation 57 du Rapport final de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, qui vise à interdire aux ministres et à leur personnel de leur cabinet de solliciter des contributions politiques aux fournisseurs et bénéficiaires d'aide financière de leur ministère.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **187** en annexe)

Pour : **113** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que les motions suivantes soient mises aux voix en bloc, sans lecture :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 47, Loi visant à renforcer la protection des élèves, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi le 30 janvier 2024 de 9 h 45 à 12 h 20 et après les avis touchant les travaux des commissions, vers 15 h 15, à 19 h 20 et le mercredi 31 janvier 2024 après les avis touchant les travaux des commissions, vers 11 h 15, à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 30;

30 janvier 2024

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Association québécoise du personnel de direction d'école,
la Fédération québécoise des directions d'établissement
d'enseignement, l'Association montréalaise des
directions d'établissement scolaire ainsi que
l'Association québécoise des cadres scolaires,
conjointement

Fédération autonome de l'enseignement

Protecteur national de l'élève

Confédération des syndicats nationaux

Fédération des comités de parents du Québec

Fédération des centres de services scolaires du Québec

Association des directions générales scolaires du Québec

Centrale des syndicats du Québec

Association des commissions scolaires anglophones du
Québec

Fédération des établissements d'enseignement privés

Claire Beaumont, Faculté des sciences de l'éducation,
Université Laval

Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte
contre les agressions à caractère sexuel

Mélanie Lemay, cofondatrice du mouvement Québec
contre les violences sexuelles et La voix des jeunes
compte, conjointement

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les
remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :
6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement,
4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute
30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

30 janvier 2024

QUE la durée de l'exposé de l'Association québécoise du personnel de direction d'école, la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement, l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire ainsi que l'Association québécoise des cadres scolaires soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée de 70 minutes partagées ainsi : 35 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 26 minutes 15 secondes pour l'opposition officielle et 8 minutes 45 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée de l'exposé de Mélanie Lemay, cofondatrice du mouvement Québec contre les violences sexuelles et La voix des jeunes compte, soit d'une durée de 10 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée de 50 minutes partagée ainsi : 25 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 18 minutes 45 secondes pour l'opposition officielle et 6 minutes 15 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé des autres organismes soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de l'Éducation soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

30 janvier 2024

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 42, Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 30 janvier 2024 de 9 h 45 à 12 h 25 et après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions, vers 15 h 15, à 19 h 20, le mercredi 31 janvier 2024 après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions, vers 11 h 15, à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15 ainsi que le jeudi 1^{er} février 2024 d'après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions, vers 11 h 15, à 12 heures;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Professeure Rachel Cox de l'Université du Québec à Montréal, Professeure Dalia Gesualdi-Fecteau de l'Université de Montréal et Professeure Anne-Marie Laflamme de l'Université Laval
Juripop
Confédération des syndicats nationaux
Centrale des syndicats du Québec
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
Conseil du patronat du Québec
Fédération des chambres de commerce du Québec
Fédération étudiante collégiale du Québec, Union étudiante du Québec et Concordia Student Union, conjointement
Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en Sécurité du travail
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
Ordre des Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail
Union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades
Barreau du Québec

30 janvier 2024

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre du Travail soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 46, Loi sur l'amélioration de la protection des enfants dans les services de garde éducatifs, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le jeudi 1^{er} février 2024 après les avis touchant les travaux des commissions, vers 11 h 15, à 13 h 05 et de 14 heures à 16 h 25 et le mardi 6 février de 9 h 45 à 12 h 10 et après les avis touchant les travaux des commissions, vers 15 h 15, à 19 h 20;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Association des cadres de centre de la petite enfance
Conseil québécois des services de garde éducatifs à la petite enfance
Association québécoise des centres de la petite enfance
Confédération des syndicats nationaux

30 janvier 2024

Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec
Rassemblement des garderies privées du Québec
Commission de la santé et des services sociaux des
Premières Nations du Québec et du Labrador
Association des garderies privées du Québec
Association des garderies non subventionnées en
installation
Sûreté du Québec
Valorisons ma profession
Vérificateur général du Québec
Nathalie Bigras, professeure à l'Université du Québec à
Montréal

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les
remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :
6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement,
3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute
12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute
12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme
soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la
Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées
ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire
formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour
l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième
groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député
indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les
échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre de la Famille soit membre de ladite
Commission pour la durée du mandat.

30 janvier 2024

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 37, Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits de l'enfant, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le mardi 6 février 2024 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions, vers 15 h 15, jusqu'à 19 h 20, et le mercredi 7 février 2024, après les avis touchant les travaux des commissions, vers 11 h 15, jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15, et le jeudi 8 février 2024, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Mme Régine Laurent, ancienne présidente de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

M. André Lebon, ex-commissaire de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Protecteur national de l'élève

Comité de suivi de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

Vérificateur général du Québec

Protecteur du citoyen

Mme Nancy Audet, journaliste, auteure du livre « Plus jamais la honte » et marraine de la Fondation des jeunes de la DPJ

Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador

Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec

Barreau du Québec

Mme Geneviève Rioux, présidente, Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec

Collectif Ex-placé DPJ

Bureau du Coroner

30 janvier 2024

Regroupement Les Auberges du cœur

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre responsable des Services sociaux soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 41, Loi édictant la Loi sur la performance environnementale des bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de transition énergétique, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 30 janvier 2024 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions, vers 15 h 15, à 19 h 20, le mercredi 31 janvier 2024 après les avis touchant les travaux des commissions, vers 11 h 15, jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15 et le jeudi 1^{er} février après les avis touchant les travaux des commissions, vers 11 h 15, jusqu'à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25;

30 janvier 2024

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Hydro-Québec
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec
Énergir
Conseil du patronat en environnement du Québec
Conseil québécois des entreprises en efficacité énergétique
Pierre-Olivier Pineau et Johanne Whitmore (Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal)
Conseil du bâtiment durable du Québec
Boma Québec
Coalition Sortons le gaz
Institut de développement urbain du Québec
Écohabitation
Jean-Pierre Finet (analyste en régulation économique de l'énergie pour le Regroupement des organismes environnementaux en énergie)
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Association des inspecteurs en bâtiments du Québec
Ordre des ingénieurs du Québec
Centre québécois du droit de l'environnement
Vivre en ville

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute 12 secondes pour la députée indépendante;

30 janvier 2024

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque organisme;

QUE le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 48, Loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mardi 6 février 2024 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions, vers 15 h 15, jusqu'à 19 h 20, le mercredi 7 février 2024 après les avis touchant les travaux des commissions, vers 11 h 15, jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15 et le jeudi 8 février 2024 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 14 heures à 14 h 45;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
CAA-Québec
Piétons Québec
Association du camionnage du Québec

30 janvier 2024

Bureau du coroner
Sûreté du Québec
Vivre en ville
Corinne Payne, Fédération des comités de parents du Québec
Mme Marie-Soleil Cloutier, directrice du Laboratoire Piétons et Espace urbain de l'INRS
Ville de Montréal
Fédération des transporteurs par autobus
Fédération motocycliste du Québec conjointement avec l'Association des motocyclistes du Québec
Association pour la santé publique du Québec
Association des écoles de conduite du Québec
Vélo Québec
M. Antoine Bittar, Mme Élisabeth Rivera, Les mères contre l'alcool au volant (MADD Canada), conjointement avec Mme Marie-Claude Morin, MADD Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition et 1 minute 12 secondes pour la députée indépendante;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque organisme;

QUE la ministre des Transports et de la Mobilité durable soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, les motions sont adoptées.

30 janvier 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE, pour l'étude par la Commission de l'Assemblée nationale du Rapport préliminaire – Proposition de délimitation de la Commission de la représentation électorale daté de septembre 2023, le quorum de la Commission soit fixé à 6 membres;

QUE le ministre responsable des Institutions démocratiques soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 42, Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 41, Loi édictant la Loi sur la performance environnementale des bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de transition énergétique;

30 janvier 2024

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 47, Loi visant à renforcer la protection des élèves.

Mme Soucy, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance publique afin de procéder aux consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative visant à étudier les moyens facilitant le don d'organes ou de tissus, notamment l'instauration de la présomption du consentement.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 31 janvier 2024, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Kelley (Jacques-Cartier).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que la planification déficiente de la part du gouvernement caquiste en matière de besoins énergétiques nuit au développement des petites et moyennes entreprises du Québec;

QUE devant l'ampleur des enjeux auxquels le Québec est confronté, elle demande à nouveau au gouvernement caquiste de tenir une véritable consultation nationale sur l'énergie afin de permettre aux Québécois de s'exprimer sur les solutions à envisager.

30 janvier 2024

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 37, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à l'expiration du délai pour recevoir les avis de débats de fin de séance.

Les travaux reprennent à 15 h 42.

À 15 h 42, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

Débats de fin de séance

À 18 h 37, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) à M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, portant sur le sujet suivant : « les faillites de petites et moyennes entreprises ».

À 18 h 50, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 31 janvier 2024, à 9 h 40.

30 janvier 2024

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 13 décembre 2023, à 15 heures, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Dubé, ministre de la Santé, le représentant du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 15 Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace

La Présidente

NATHALIE ROY

30 janvier 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Derraji, leader de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 187)

POUR - 113

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Allaire (CAQ)	Ciccione (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rizqy (PLQ)
	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
		Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)			
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
			Tanguay (PLQ)
Boulet (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Bussière (CAQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	(Hull)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Grondin (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
	Hébert (CAQ)	Nichols (IND)	
	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)	